



Assurance habitation sur le net et conditions générales

Par **WQT40**, le **09/12/2014** à **15:51**

bonjour à toutes et tous. je suis assuré depuis 2009 en assurance habitation sur le site amaguiz.en 2009 j'ai reçu sur mon espace personnel les conditions générales de ce contrat.en juin de cette année j'ai eu des dommages sur mon habitation. je déclare les sinistres et à mon grand étonnement cette assurance refuse une prise en charge en avançant des conditions générales nouvelles.consultant mon espace personnel je constate que mes conditions d'origine (2009) sont remplacées par des nouvelles avec des nouvelles règles qui me sont défavorables et mises en avant par cet assureur.après plusieurs échanges mails et recherches, je découvre que ces conditions ont été changées en 10/2013 puis en avril 2014.sans m'en avertir ni avoir eu d'avenant. plus j'essaie de faire comprendre a cet assureur que mes conditions contractuelles sont celles de 2009 plus il m'embrouille en passant par celles de 2013 ou 2014 je suis perdu.

ma question est simple: quelles sont mes conditions générales de référence?

cet assureur peut il changer ces conditions générales sans avenant et sans en avertir le client? que faire? merci à bientôt